Chers Docteurs, Chers utilisateurs,

Voici la liste des améliorations apportées dans la version 10 de Medinect :

Important :

Schéma de médication / gestion des médicaments :

La gestion du schéma de médication et la mise en statut « passif » des médicaments (lorsque le patient ne prend plus le médicament) peuvent maintenant être automatisées.

L'accès à ce paramétrage se fait via le menu « Prescription » de la configuration comme illustré ci-dessous :

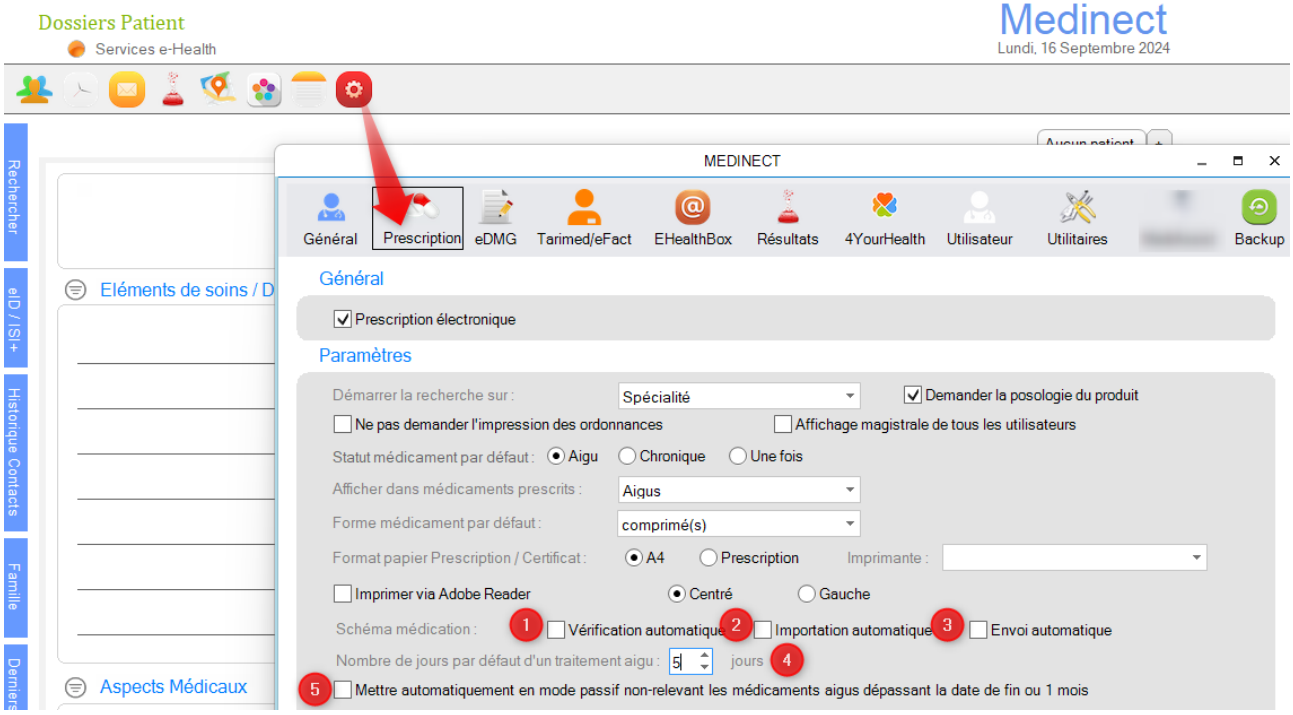

Description de ces nouvelles fonctionnalités :

Attention, pour gérer le schéma de médication, il faut que le lien thérapeutique et le consentement du patient soient actifs.

1. Vérification automatique : en activant cette option, lorsque vous allez dans le dossier global du patient (en cliquant sur la photo du patient ou sur le bouton depuis PC et MAC, ou en appuyant sur « Dossier Global » sur iPad) ou dans la fenêtre de prescription, Medinect vérifiera automatiquement si une version plus récente du schéma de médication que celle qu'il possède est présente sur les réseaux de santé.

   Si l'option d'importation automatique n'est pas activée, Medinect demande si vous souhaitez consulter le schéma de médication et vous pourrez ensuite l'importer manuellement.

2. Importation automatique : après la vérification automatique, si l'option « importation automatique » est activée, le schéma de médication est mis à jour dans Medinect d'après la version présente sur les réseaux de santé. Cela se passe en arrière-plan, sans bloquer l'application.

3. Envoi automatique : cette option permet d'envoyer automatiquement une mise à jour du schéma de médication sur les réseaux de santé lorsque vous avez fait un changement dans la médication du patient. Cela se passe en arrière-plan mais il nécessite l'activation des options de vérification et d'importation automatique.

4. Nombre de jours par défaut d'un traitement aigu : cela correspond à la durée qui sera indiquée automatiquement pour les traitements **aigus** saisis dans Medinect. Il s'agit d'un pré-paramétrage et l'utilisateur reste libre d'indiquer une autre durée dans l'écran de posologie lors de l'encodage d'un traitement.

   L'activation de cette option permet de suivre plus facilement les médicaments **aigus** que le patient ne prend plus pour pouvoir les passer en statut « passif » et ainsi maintenir une liste de médicaments à jour, ce qui est important également le cadre de la gestion du schéma de médication.

   Avec cette option activée, le passage en statut « Passif » peut alors se faire de 2 façons :

   - Soit en sélectionnant le filtre « Traitement terminé » via la flèche verte dans l'écran de prescription ou dans le menu « médicaments » du dossier global. Il restera alors à cliquer sur le bouton PN (passif non relevant) ou PR (passif relevant) pour ces médicaments.

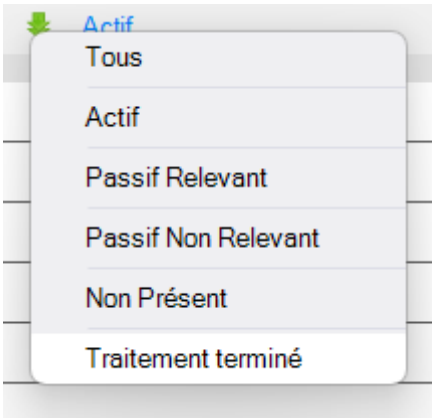

   - Soit en activant l'option numéro 5 suivante ➔

5. Mettre automatiquement en mode passif non-relevant les médicaments aigus dépassant la date de fin ou 1 mois : cette option sert également à avoir une liste médicaments à jour et peut être utilisée en combinaison avec l'option 4 expliquée précédemment ou de manière indépendante.

   - En combinaison avec l'option 4 : les médicaments **aigus** dont la date de fin de traitement enregistrée (via le nombre de jours par défaut paramétré à l'option 4 ou modifiée manuellement) est dépassée passeront automatiquement en statut « passif ».

   - Si aucun nombre de jours par défaut n'est indiqué dans l'option 4, les médicaments **aigus** passeront automatiquement en statut « passif » après 1 mois.

Depuis un iPad :

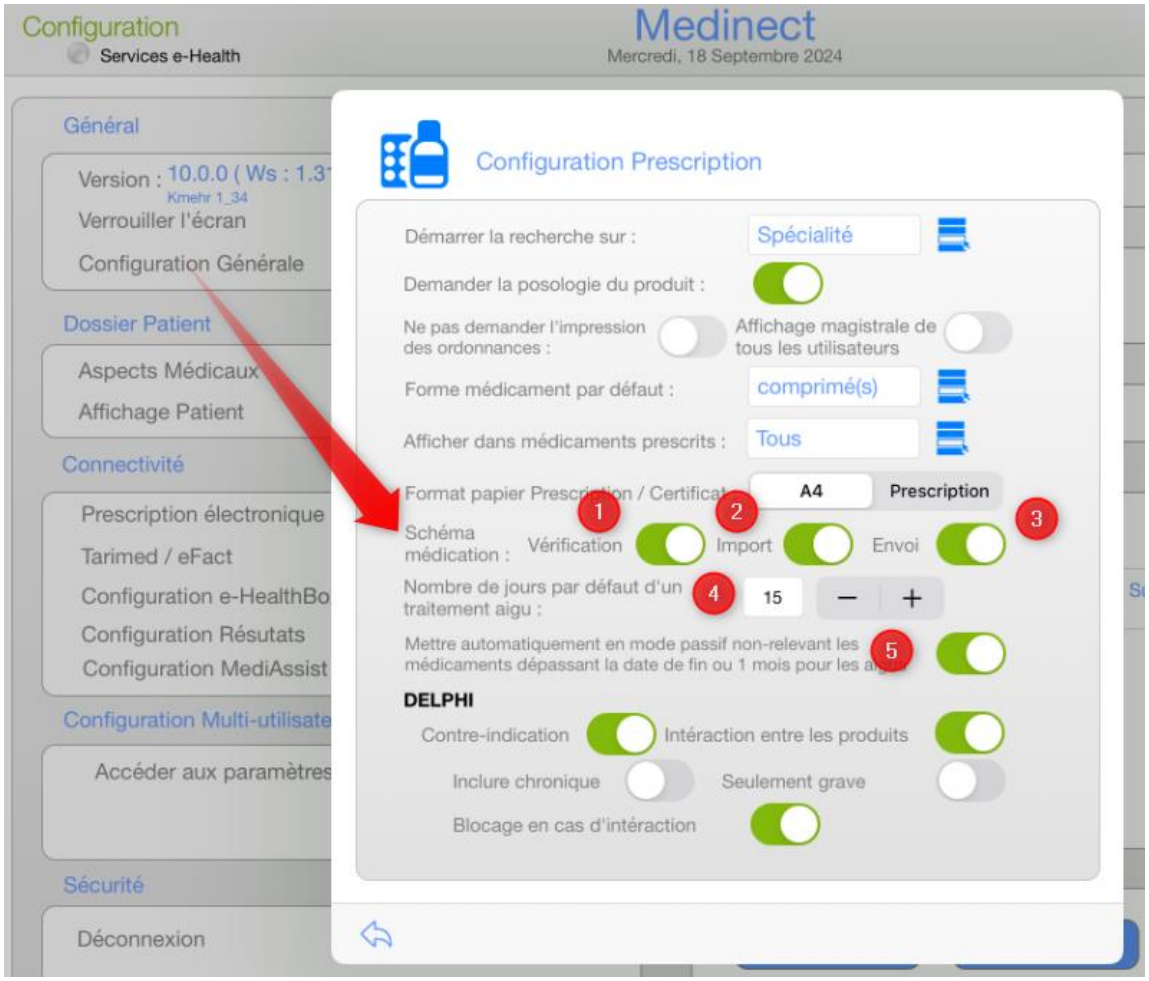

Attestation de soins avec code de nomenclature Inami pour les patients sans mutuelle (Communauté Economique Européenne par exemple)

Il est maintenant possible de créer des attestations de soins depuis Medinect avec des codes de nomenclature Inami pour des patients sans mutuelle (CEE, Shape, …).

Pour cela, il faut sélectionner l'organisme concerné dans la liste déroulante « Couverture » dans le bas de la fiche administrative du patient.

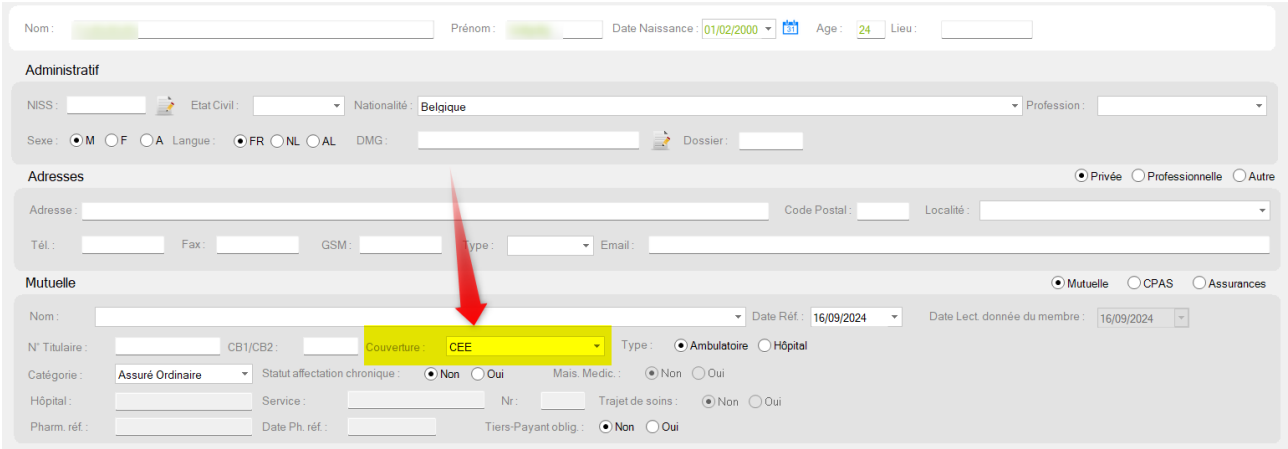

Cette liste peut être mise à jour rapidement avec les organismes que les utilisateurs de Medinect nous communiquerons.

La création de l'attestation se fera comme pour un patient mutualiste. L'organisme sera repris automatiquement depuis la fiche administrative et vous pourrez également imprimer l'attestation afin que le patient puisse se faire rembourser.

L'historique des attestations sera disponible dans le menu de tarification habituel et vous pourrez faire des exports comme pour les attestations standards.

Côté pratique :

- Certificat d'incapacité, prescription de soins kiné ou infirmiers : possibilité d'envoyer le document par email

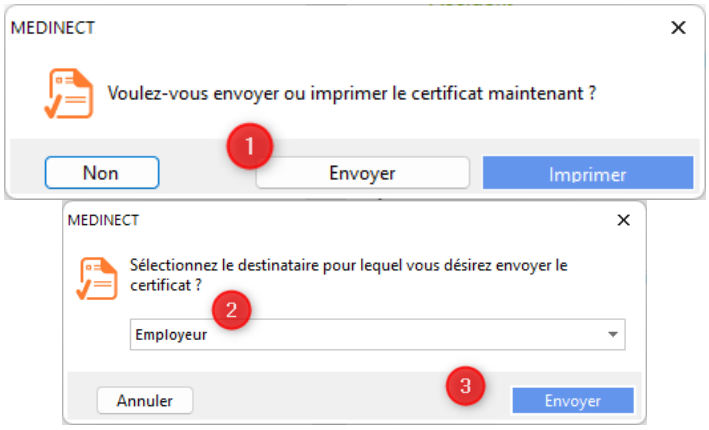

- Justificatifs de soins de santé (eAttest/eFact) : possibilité d'envoyer le document par email

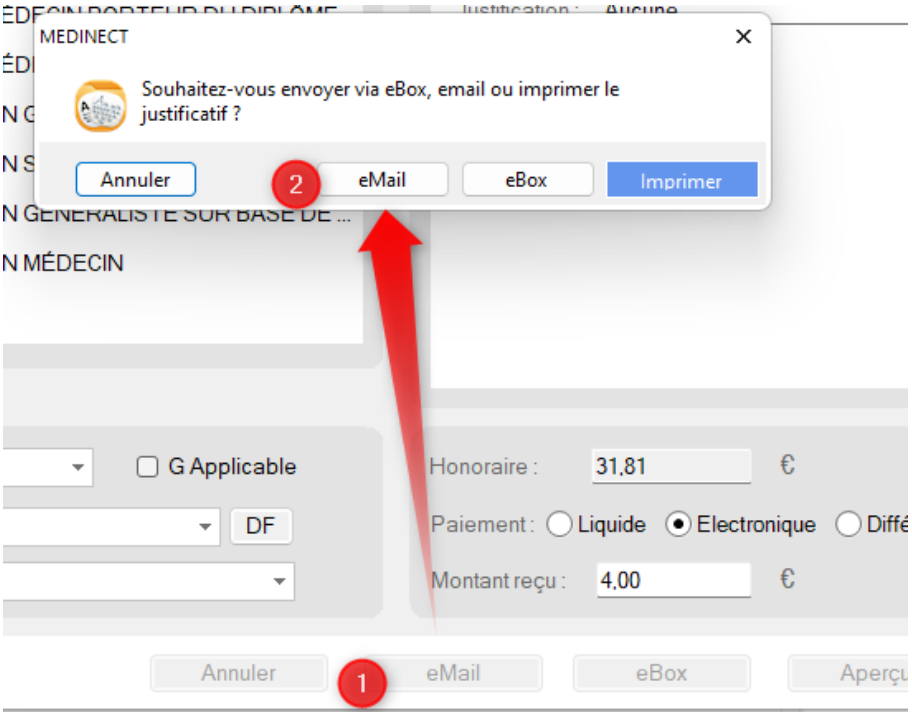

- Raccourci sur l'écran de synthèse pour ouvrir directement les documents du patient

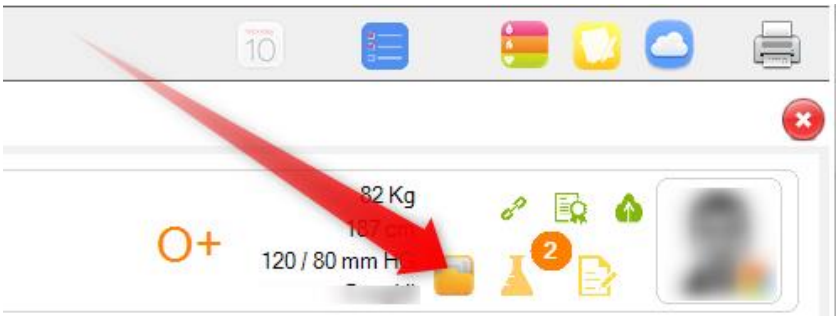

- Biométrie : tout s'affiche en passant le curseur de la souris

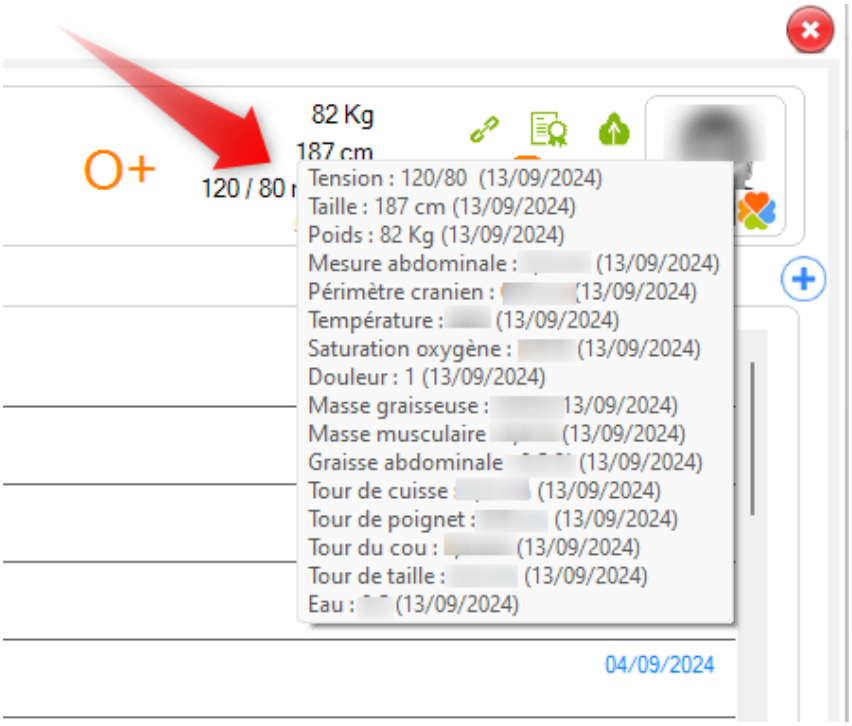

Pour aller plus loin :

- Récapitulatif dans la consultation : filtre spécifique pour les antécédents

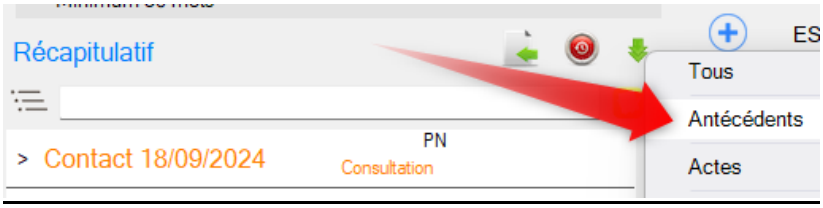

- Documents accessibles depuis la consultation sans retourner dans le dossier global
- Taches/échéances scindées dans le volet de gauche e la consultation
- Ajout des modèles de document « Délivrance médicament non autorisé » et « Attestation dixit »